

Festival Animatou - Édition 2019

Règlement et conditions de participation

Depuis 2006, l'association ANIMATOU travaille à la promotion du cinéma d'animation suisse et international, et développe de nombreuses activités dans le but d'offrir à tous les publics une opportunité de découvrir cette forme d'art. L'évènement annuel principal organisé par l'association est le festival éponyme, qui a lieu du premier au second weekend d'octobre à Genève en Suisse.

Le programme cinématographique du festival Animatou est constitué de deux parties:

- les sections compétitives rassemblent les courts métrages sortis dans le courant des deux dernières années qui ont été retenus par un comité de sélection composé de professionnels du cinéma d'animation.
- les programmes hors compétition regroupent des films proposés dans le cadre du programme dédié au pays invité, les avant-premières et longs métrages, les programmes de films d'étudiants et autres cartes blanches ou programmes thématiques.

1. SECTIONS COMPÉTITIVES ET PRIX

Conditions de participation

La sélection s'effectue sur la production allant **de janvier 2018 à 2019**, la date de sortie faisant foi. Formats de diffusion acceptés: fichier numérique, Blu-ray, DVD, DCP. Certains lieux de projection n'étant pas équipés pour le DCP, une copie dans un autre format est toujours requise. Pour les fichiers numériques, un son stéréo (non surround) est nécessaire, tandis que pour le DCP le surround est préférable, si disponible. En outre, un sous-titrage, de préférence en français voire en anglais, est demandé pour tout film parlé dans une langue autre que le français.

Les prix sont décernés aux réalisateurs et réalisatrices.

Compétition internationale

Section réunissant les courts métrages animés de toutes origines qui ne sont ni documentaires ni expérimentaux.

Le **Grand Prix Animatou**, d'un montant de CHF 3'000.-, récompense le réalisateur ou la réalisatrice du court métrage primé.

Compétition internationale Doc'Anim

Section présentant les courts métrages animés documentaires.

Le **Prix Animatou Doc'Anim**, d'un montant de CHF 1'000.-, récompense le réalisateur ou la réalisatrice du court métrage primé.

Compétition internationale Labo

Section présentant les courts métrages animés expérimentaux (sans procédé narratif).

Le **Prix Labo du Centre d'Art Contemporain Genève**, d'un montant de CHF 1'000.-, récompense le réalisateur ou la réalisatrice du court métrage primé.

Compétition suisse

Section présentant les courts métrages animés suisses.

L'origine officielle des films est déterminée par le ou les organes de production. Néanmoins, ANIMATOU exige uniquement que le/la réalisateur/-trice ou l'une des entités productrices soit de nationalité suisse ou basé(e) en Suisse pour qu'un film soit considéré comme d'origine suisse. Il est donc possible qu'un film soit soumis en Compétition internationale via Short Film Depot (voir point 5.) mais sélectionné en Compétition suisse. Il est également possible qu'un film soit retenu à la fois pour les compétitions suisses et internationales.

Le **Prix Suisse**, d'un montant de CHF 1'000.-, récompense le réalisateur ou la réalisatrice du court métrage primé.

Le **Prix Taurus Studio**, consistant en une session de 2 jours d'enregistrement en studio, récompense le réalisateur ou la réalisatrice du court métrage primé.

Compétition internationale Jeune public

Section composée d'une sélection destinée au public de moins de 14 ans de films issus de la Compétition internationale.

Le **Prix du Jeune public**, d'un montant de CHF 1'000.-, récompense le réalisateur ou la réalisatrice du court métrage ayant remporté le plus de votes du public de moins de 14 ans. Selon la sélection, cette section peut être déconseillée en-dessous d'un certain âge.

Compétitions Caramel et Pistache

Ces programmes présentent les courts métrages animés destinés au très jeune public. Selon la sélection, un ou deux programmes peuvent être présentés, avec des âges recommandés différents (généralement 3 et 5 ans). Un **prix honorifique** est décerné pour chacun des programmes présentés.

Compétition HUG-Belle-Idée

Programme destiné au public (patients et visiteurs) de l'Hôpital de psychiatrie de [Belle-Idée](#), composé d'une sélection de films issus des autres sections compétitives.

*Le **Prix honorifique de Belle-Idée***, récompense le réalisateur ou la réalisatrice du court métrage ayant remporté le plus de votes du public présent lors de la séance.

Compétition HUG – ARToPie

Programme destiné aux adolescents fréquentant le service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent des Hôpitaux Universitaires de Genève, composé d'une sélection de films issus des autres sections compétitives.

*Le **Prix honorifique des Ados HUG – ARToPie*** est décerné au court métrage ayant remporté le plus de votes de la part des adolescents lors des trois séances qui leur sont exclusivement réservées ([Malatavie](#), [Salève](#) et [Hôpital de jour de la Médecine A2](#)).

2. EAA 'EMILE' AWARDS

Animatou a l'honneur de faire partie des festivals affiliés aux European Animation Awards, aussi connus sous le nom d'Emile Awards. Les films sélectionnés dans le cadre des compétitions Animatou sont donc éligibles pour participer à la compétition annuelle des Emile Awards. Les informations concernant [les modalités d'inscription](#) sont disponibles directement sur le site animationawards.eu.

3. INCLUSION DES FILMS PRIMÉS DANS LE PROGRAMME LAURÉATS DE LA DERNIÈRE ÉDITION

Afin d'offrir au public genevois une chance de voir ou revoir les films qui ont gagné un prix ou une mention lors de l'édition de l'année, ANIMATOU organise, autour du solstice d'hiver soit environ deux mois après le festival, une unique séance intitulée *La nuit la plus longue pour des primés*. Gratuite, cette dernière a traditionnellement lieu au [Spoutnik](#), un petit cinéma indépendant d'environ 70 places.

La participation aux compétitions du festival ANIMATOU implique l'approbation de ce point par les ayants-droit.

4. PROGRAMME GÉNÉRAL HORS COMPÉTITION, CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce programme comprendra des courts ou longs métrages d'animation, produits pour la télévision ou le cinéma, bénéficiant d'une distribution en salle ou non. L'année de production est indifférente et sont acceptés les formats suivants : fichier numérique, Blu-ray, DVD, DCP. Certains lieux de projection n'étant pas équipés pour le DCP, une copie dans un autre format est toujours requise. En outre, un sous-titrage, de préférence en français voire en anglais, est demandé pour tout film parlé dans une langue autre que le français.

5. DIFFUSION D'EXTRAITS DE FILMS

La soumission de films à ANIMATOU implique l'autorisation tacite de l'utilisation d'extraits (max. 10% de la durée total de chaque film) dans un but promotionnel à la télévision, sur des écrans publicitaires partenaires (compagnies de transports publics [TPG](#) et/ou [CFF](#), etc...), ainsi que dans les salles de cinéma du festival.

6. INSCRIPTION ET SÉLECTION

L'inscription doit être faite en ligne sur la plateforme de Short Film Depot **avant le 10 mai 2019** - voir instructions directement sur le site www.shortfilmdepot.com. Le comité de sélection se réunit courant mai et procède au vote de tous les films soumis. Les courts métrages ainsi retenus sont ensuite réunis par sections compétitives, puis par programmes. En cas de sélection (uniquement), ANIMATOU contactera via la plateforme la personne référente de chaque film. Merci de noter que si aucun avis n'est reçu avant fin juillet, le film n'aura malheureusement pas été retenu.

L'envoi des copies de visionnement se fait par transfert de fichier (voir point 6.).

7. DÉPOT, EXPÉDITION ET RENVOI DES FILMS SÉLECTIONNÉS

Courts métrages

Les copies de projection des films doivent être déposées sous forme numérique sur le site prévu à cet effet (<http://pro.animatou.com>), selon les instructions reçues lors de la confirmation de sélection.

Longs métrages

Pour les longs-métrages et les cas particuliers, merci de contacter l'équipe du festival; après accord, les supports physiques DCP ou Blu-Ray doivent être envoyés aux adresses suivantes, avec la phrase "*no commercial value, for cultural purpose only*".

Envoi postal

Festival ANIMATOU
Matilda Tavelli et Lani Weber Schaer
CP 5524
1211 Genève 11
Suisse

Envoi par transporteur privé

Festival ANIMATOU
Matilda Tavelli et Lani Weber Schaer
11 rue des Grottes
1201 Genève
Suisse
Contact téléphonique: +41 22 734 11 84

8. RESPONSABILITÉ EN CAS DE PERTE OU DE DÉGATS MATÉRIELS

Les frais de remboursement en cas de perte ou de détérioration entre le moment de la réception et celui du renvoi postal des copies sont à la charge d'ANIMATOU. La responsabilité d'ANIMATOU n'est engagée que pour la valeur de remplacement du support vierge.

9. VIDÉOTHÈQUE

Dans le but de contribuer à la promotion du cinéma d'animation suisse et international, l'association ANIMATOU a créé une vidéothèque qui regroupe les films issus des sélections des précédentes éditions du festival pour lesquels un accord a été établi avec les ayants-droit. Cette vidéothèque n'est pas accessible directement par le public, mais sert à la création de programmes spéciaux élaborés par Animatou à la demande d'institutions genevoises (écoles, musées, bibliothèques, hôpitaux, parcs publics, maisons de quartier, centres d'accueil, etc...). Chaque ayant-droit reste libre d'accepter ou de rejeter cet accord au moment de l'inscription du film, et sera contacté directement par l'équipe d'ANIMATOU à ce sujet si nécessaire.

Plus d'informations ici: <http://animatou.com/espace-pro/videotheque-video-library>.

Pour toute question: info@animatou.com.

10. CAS NON PRÉVUS ET CONTESTATIONS

Les responsables du festival ANIMATOU sont chargés de régler les cas non prévus par le présent règlement et d'accorder des dérogations éventuelles aux dispositions établies ci-dessus sur demande particulière et motivée.

La participation au festival Animatou implique l'acceptation de tous les termes du présent règlement.
